Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20260225-DCM2026025-DE

MERDRIGNAC – Saint-Launeuc Côtes d'Armor	**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **De la commune de MERDRIGNAC** **SEANCE DU 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize février, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Launeuc, en séance publique, sous la présidence de Eric ROBIN, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : ROBIN Eric, Maire, PITHON Marie-Thérèse, Maire déléguée, HESRY Michel, MARETHEUX Jean-Louis, LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, BERNARD Nathalie, Maire Adjoints, COLLETTE Abel, MARTEL Bruno, POILVERT Cédric Conseillers Délégués, GUYOMARD André, GOURET Gérard, DAUNAY Dominique, DURAND Gérard, CHARTIER Georges, THEBAULT Catherine, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, GORE CHAPEL Isabelle, LE COZ Caroline, CHEREL Chantal, GIFFRAIN Emmanuelle, CHIQUET Vincent, FLAGEUL Guillaume, POILBOUT Marie, FRIZAT Céline, MENIER Sébastien, CHASLES Sandrine, COMMUNIER Aurélien

Procurations :
RIGOLLE Delphine donne pouvoir à FAISNEL Valérie
BADOUARD Allison donne pouvoir à HAMON Isabelle
CHEVALIER Hubert donne pouvoir à ROBIN Eric

Secrétaire de séance : PITHON Marie-Thérèse

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*33*
Nombre de conseillers municipaux présents	*30*
Nombres de conseillers municipaux votants	*33*

N° d'acte : **DCM-2026-025**	**FINANCES** Objet : **DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS A L'ECHELLE DE L'ENTENTE HARDOUINAIS MENE – ANNEE 2026**

Rapporteur : Eric ROBIN

M. Eric ROBIN, Maire, indique que Les demandes de subvention suivantes sont présentées par les associations : AFR pour le service d'accueil de loisirs durant les vacances et le poste d'animateur jeunesse, l'ASEC (Association Sportive et Culturelle), ADMR (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural).

Il est convenu d'établir une répartition des subventions aux associations par commune du bassin de vie de l'Entente intercommunale Hardouinais Mené, au titre de l'année 2026, selon le critère population DGF.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20260225-DCM2026025-DE

Ainsi, la part de subvention sollicitée par les associations auprès de la commune de Merdrignac pour l'année 2026 est la suivante :

- ASEC : 18 721.39 €
- ADMR : 5 974.91 €
- Famille rurales, pour fonctionnement ALSH : 33 241.67 €
- Familles rurales, pour poste animateur jeunesse : 10 431 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Donne** un avis favorable aux subventions demandées ci-dessus.

Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Monsieur le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 27/02/2026

Mme PITHON Marie-Thérèse,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MERDRIGNAC 22230 CÔTES-D'ARMOR

M. ROBIN Eric
Maire de Merdrignac

MAIRIE DE MERDRIGNAC 22230 CÔTES-D'ARMOR

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.